



Position de l'ASSAF Développement durable et accords de libre-échange

Contexte national et international

L'article constitutionnel sur la sécurité alimentaire 104a, accepté avec 78% de voix favorables le 24 septembre 2017, stipule que les relations commerciales transfrontalières doivent contribuer au développement durable du secteur agroalimentaire.

La Suisse a adopté l'Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable comprenant notamment les objectifs suivants :

- Assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- Établir des modes de consommation et de production durables
- Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Le développement durable comporte trois piliers : économie, social et écologie. Une approche équilibrée entre ces trois piliers doit être recherchée. Pour une place économique forte et durable, le marché indigène est tout aussi important que les exportations, la Suisse gagne un franc sur deux sur le marché indigène. Le secteur agroalimentaire suisse, dans son ensemble, génère 540'000 places de travail et un chiffre d'affaire de 80 milliards de francs suisses, soit plus de 10% du PIB.

Notre position

Le secteur agroalimentaire suisse apporte une contribution essentielle pour la sécurité alimentaire. **Nous refusons des accords de libre-échange de mauvaise qualité qui mettent en danger les filières de production indigènes. Conclure des accords de libre-échange qui favorisent une augmentation des importations alimentaires au détriment de la production indigène ne répond pas aux principes du développement durable.** Le système actuel de protection douanière pour les produits agricoles sensibles est en adéquation avec les principes du développement durable. Ce système permet une gestion selon la demande, en tenant compte de la production suisse. A titre d'exemple, les fraises sont soumises à un régime de contingent d'importation avec des taux hors contingent plus élevés durant la période de production allant de mai à août.

Nos attentes envers le Conseil fédéral, le Parlement et l'administration fédérale

- Fixer des critères basés sur les principes du développement durable pour le développement de la politique économique extérieure.
- Définir des objectifs et bien choisir les partenaires **avant** d'entrer dans une négociation. Les futurs accords de libre-échange ne doivent pas réduire la production indigène.
- Mettre en place une communication plus transparente concernant les projets d'accords commerciaux en consultant les milieux intéressés durant les différentes étapes du processus.
- Établir des évaluations des effets d'accords existants sur le secteur agroalimentaire suisse.
- Mettre en œuvre un système de traçabilité des denrées alimentaires importées, équivalente aux denrées indigènes, notamment au moyen de nouvelles technologies.
- Prévoir des clauses de sauvegarde dans les futurs accords, permettant de suspendre les concessions en cas d'incidences sur les filières agroalimentaires indigènes indispensables pour la sécurité alimentaire.